

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2016

1- CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Suite à la suppression du C.C.A.S., le Conseil Municipal vote la création d'une commission d'aide sociale.

Elle sera composée de 9 membres :

du maire en exercice, en tant que président

de l'adjoint en charge du domaine social

de trois membres du conseil municipal

de quatre personnes résidant sur la commune.

Pour ce mandat, il est décidé de reconduire les membres du CCAS dissous, à savoir

Président : M.MONTEGRE

Mesdames BARAULT, BOIS, CLIQUE et ROSSI du conseil municipal

Mesdames FILIPONE et KERMAIDIC

Messieurs BEUCHOT et JURAVLEFF.

Les dépenses seront assurées par le budget de la commune.

2- PROTECTION DU CAPTAGE D'EAU POTABLE

Le maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Préfet nous a transmis l'arrêté validant l'autorisation de prélèvement d'eau potable et les zonages de protection de la ressource.

Le Conseil Municipal autorise le maire à solliciter l'aide de l'Agence de l'eau et du Département concernant les travaux vers le pompage

3- PLAN LOCAL D'URBANISME

Le maire présente les nouvelles orientations générales du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD), suite à la suppression des zones carrières.

Après débats, le Conseil Municipal valide ces orientations et décide de consulter l'autorité environnementale sur la nécessité d'établir l'évaluation environnementale de la mise en œuvre du PLU.

4- COMMISSIONS

Réunion commissions

Commission Travaux/Urbanisme : Le 5 mars à 9H00

Commission Finances : 19 mars à 9H00

Commission communication : Etudier les affiches sur le panneau lumineux. Livret d'accueil

Commission développement : Voir les actions dirigées vers le tourisme

Vie associative : Activité moto.

5- MUR PLACE DE BRENAZ

Le maire présente le projet de réfection du mur de la place de BRENAZ.

Le Conseil Municipal accepte ce projet et autorise le maire à lancer les consultations des entreprises, à déposer les dossiers de subventions et à réaliser toutes les opérations nécessaires à ce dossier.

6- PERSONNEL

Le Conseil Municipal vote la reconduction de l'octroi des primes pour l'ensemble du personnel, dans les mêmes conditions que les années précédentes.

